

Edité par la commission  
communication de  
Champneuvill  
Imprimé par nos soins  
Sur papier recyclé

# CHAMPNEUVILL'INFOS

## Edito



### L'ÉCOLOGIE : LE CHEMIN DE L'AVENIR !

« De la pollution de l'air à celle de la politique, il n'y a qu'un pas vite franchi. Alors rappelez-vous ceci : une fois que vous aurez réussi à organiser les gens sur un problème aussi banal que la pollution, alors c'est le peuple qui sera en marche » Saul Alinski.

Aujourd'hui plus que jamais, comme l'ont montré les dernières élections européennes, je crois que le peuple écologiste est en marche. La défense de la biodiversité est au cœur de bons nombres de décisions à tous les niveaux. Champneuvill depuis plus d'un an est déjà dans cette démarche écologique, essentielle dans nos démocraties et pour nos générations futures. En 2008 près de 50 % de notre territoire entrant dans Natura 2000 (voir Champneuvill'infos N°16), en 2009 notre commune se retrouve au centre géographique d'un projet de Parc National de Forêt feuillue

(voir délibération ci-dessous). 2009 sera également l'année du choix de projet pour la réhabilitation des bâtiments communaux et de ses annexes, nous avons retenu ce 24 juin Mme Agnès RIES comme architecte pour mener cette étude. Dès la rentrée la population devra donner son avis pour mener une réflexion sur nos préoccupations, nos habitudes et nos aspirations.... pour une réalisation qui corresponde aux besoins Champneuvillois dans le cadre d'une démarche de qualité environnementale. Sachant que nos moyens sont limités, il nous faudra innover et faire preuve d'imagination. Vous trouverez également dans ce N° 19 une information sur les pesticides, comment les maîtriser et les réduire et en annexe un guide « Tous les bons gestes pour un air intérieur plus sain ».



## ECHOS DE LA CODECOM DE CHARNY

- ➔ Concernant la **nouvelle école de Charny** élémentaire de Charny, son ouverture est toujours programmée pour la prochaine rentrée.
- ➔ **Un site Internet de la Codecom.**, doit bientôt voir le jour, le cahier des charges du « contenu » est en cours de réalisation avec l'exécutif. D'autre part, un site Internet (type blog), est en cours de création pour faire la promotion du Parc National. L'objectif est d'expliquer, d'informer et d'ouvrir le débat sur le sujet.
- ➔ **Elaboration du DICRIM et du PCS** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - Plan Communal de Sauvegarde) : pour rappel le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels, pour Champneuvill : risques d'inondation et engins de guerre. Il est proposé que la CODECOM porte le projet.
- ➔ **HAUT DEBIT** : le WIMAX doit arriver dans les prochaines semaines. Rappel : la CODECOM subventionne 25 % d'un montant maximal de 400€ TTC limité à un accès par personne (condition : ne pas pouvoir bénéficier d'une offre filaire).

*Dernière minute : voir info jointe à ce Champneuvill'infos*

Destruction par feu  
des chaumes, pailles et  
déchets de récoltes :  
comme tous les ans ,  
une déclaration  
préalable doit être faite.

(Campagne d'information des risques liés aux fortes chaleurs)  
« **Canicule et nous...comprendre et agir** », début  
juillet vous avez reçu un dépliant expliquant les  
conséquences de l'exposition aux fortes chaleurs et les  
quelques gestes à mettre en œuvre pour s'en protéger.  
Rappel : un registre est ouvert en mairie pour une  
inscription « facultative » des personnes de plus de 65  
ans ou handicapées.



### **La déclaration et l'identification des mini-motos et des mini-quads : UNE NOUVELLE OBLIGATION.**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009 les propriétaires des engins motorisés dont la vitesse peut excéder 25 km/h disposent d'un délai de 6 mois pour les déclarer et les identifier et pour les engins acquis depuis le 02 juin la déclaration doit intervenir dans les 15 jours. S'adresser en sous-préfecture.

## **ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 juin 2009.**

### **Objet de la délibération N° 60 : projet de parc national de forêt feuillue de plaine**

Le Grenelle de l'environnement a retenu le principe de création d'un parc national de forêt feuillue .La zone de Verdun est retenue pour une phase exploratoire de faisabilité. M le maire présente la démarche de Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) pour choisir un site. Par courrier du 15 avril 2009 M Le Préfet nous demande notre avis sur le projet, la municipalité ne voit pas de point particulièrement négatif. Les quelques contraintes mentionnées n'ont pas retenu notre attention lorsque l'on pense aux générations futures. Le conseil municipal considère ce dossier comme particulièrement intéressant et souhaite dire pourquoi il veut être partie prenante dans ce projet.

Champneuville est au milieu géographique du futur parc national de forêt feuillue de plaine. Déjà concernée à 50 % par Natura 2000, le territoire de la commune est inclus à 100 % dans ce projet. Le dossier montre combien le lien Nature – Culture est important. A l'issue de la première guerre mondiale, notre territoire a vu sa nature et sa culture disparaître. Un projet de territoire, lié à la Solidarité Nationale, grâce au Parc National pourrait être considéré comme une réparation d'avenir du préjudice subi par notre territoire. Le Parc apporterait une plus-value importante pour une image diversifiée de la zone rouge Dans le dossier, il est mentionné « nécessité de concevoir le parc comme un laboratoire d'expérimentation », dans ce domaine, les potentialités présentes sur notre site sont indéniables et devraient intéresser nombre de chercheurs. En effet nous sommes dans une zone de reconquête avec une nouvelle orientation forestière, avec des milieux pionniers très intéressants permettant des recherches nouvelles (plantation d'arbres pouvant dépolluer définitivement la terre,...).

Ce parc ne peut être qu'une opportunité tant sur le plan économique, touristique, écologique que sur le plan culturel et conforterait les démarches déjà engagées.

En conséquence après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est particulièrement favorable à la création de ce parc et donne son soutien sans réserve pour que sur son territoire l'on puisse conjuguer à la fois la mémoire de l'Histoire et la richesse de notre patrimoine.



### **Objet de la délibération N° 61 : Choix d'un architecte pour la rénovation des bâtiments communaux et ses annexes**

Suite à l'appel public à la concurrence du 7 mai 2009 et après entretien avec les architectes sélectionnés, M le maire présente les 3 derniers dossiers retenus

Après en avoir débattu le conseil municipal estime que le mieux disant dans sa démarche environnementale est le dossier de l'Atelier d'Architecture de Mme Agnès RIES 21 rue Voltaire 55000 BAR LE DUC et décide de retenir son offre. Le maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Objet de la délibération N° 62 : adhésion Office de Tourisme du Pays Verdunois.**

M le Maire explique le rôle de l'Office de Tourisme du Pays Verdunois et l'importance d'être un de ses partenaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'adhésion de la commune de Champneuville à l'Office de Tourisme du Pays Verdunois et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Objet de la délibération N° 63 : Expérimentation du seuil de 0,6V/m aux antennes relais**

M le Maire explique que, suite au Grenelle de la téléphonie mobile, l'Association National Robin des Toits propose, avec le soutien de l'association des maires de France, la mise en place d'expérimentation grandeur nature du seuil de précaution sanitaire de 0,6V/m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer la candidature de la commune de Champneuville pour devenir village pilote à cette expérimentation.

### **Objet de la délibération N° 64: Chemin d'accès au point incendie près du cimetière.**

M le Maire présente la demande de M Damien Renaux, concernant le chemin de la commune desservant sa construction au 14 rue de l'église. M D Renaux souhaite empierrer à ses frais la partie de chemin entre l'angle du cimetière et la limite de la parcelle 2 section ZE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser M Damien Renaux à effectuer ces travaux dans les règles de l'art.

\*\*\*\*\*

## **Informations diverses**

- **Du 7 juillet 2009 au 29 juillet 2009**, 25 Louvetaux Belges camperont près du pont de la Meuse sur le terrain de la commune.
- **La vallée des fleurs** organise un concours de maison fleurie...un bon de 50 € à gagner pour récompenser les efforts faits .....
- **La commune donne 9 tables « vétustes » à un pied, faire la demande à la mairie.**
- **Service des eaux**, après le nettoyage du château d'eau et la purge du réseau en mars, nous avons commencé l'entretien des bouches à clés, nous devons également changer le compteur principal en sortie du réservoir pour vérifier la consommation globale.
- **Information A F R (Association Foncière de Remembrement)**  
Propriétaires des chemins d'accès aux parcelles remembrées  
Le bureau de L'A F R s'est réuni le 25 mars 2009.  
Nous avons décidé de maintenir la taxe de travaux connexes à 7 € de l'HA pour les 721 HA concernés. Comme proposé dans le Champneuville info n°13 et 14 les haies ont été taillées en échange du bois afin de réduire le coût.

## ● Eglise.



*Depuis le 11 mai 2009 le clocher de l'église est déposé, une nouvelle fenêtre est posée à la sacristie, l'église peut à nouveau être utilisée.*

La dépose réalisée par LCA de Stenay (Le Compagnonnage Artisanal) pour un montant de 12958 € HT. Un premier devis pour une reconstruction éventuelle à l'identique s'élève à 51650 € HT. Aucune décision n'est prise quant au style de clocher à reposer, toutes idées sont les bienvenues

Nous avons également déposé des ardoises qui sont à disposition (gracieuse) des Champneuvillois, en faire la demande à la mairie.

Merci aux bénévoles qui ont participé au nettoyage suite à la dépose, en particulier à Sam pour la rénovation du coq.

## ETAT CIVIL.

### Ils sont arrivés

- Olivier BAZIN et Céline GOEURY avec leurs enfants Chloé, Alexandre et Léa-Gabrielle au 7 rue des Tilleuls

## AGENDA

L'office du tourisme du Pays Verdunois vous propose plusieurs animations :

- Expo photos du 6 au 25 juillet sur « la faune sauvage » à l'office du tourisme à Bras.
- La Vallée des Fleurs organise un concours 50 € à la maison la mieux fleurie ....
- Balade gourmande le dimanche 26 juillet. Rendez-vous à 10h30 devant l'Office de tourisme, Avenue Poincaré (à côté de la Maison Familiale et Rurale).
- Le 2 août 2009 sortie patrimoine à CHAMPNEUVILLE avec la collaboration de Meuse Nature Environnement (MNE), RV à la mairie à 15 h (à confirmer).  
Renseignements : Office de tourisme du Pays Verdunois – 14bis avenue Raymond Poincaré à Bras sur Meuse (03.29.85.41.52).
- **Fête du 15 août 2009 à CHAMPNEUVILLE, messe à 10h30 suivi d'un apéritif. L'après midi vers 16h pétanque puis le traditionnel bal en soirée.**



# Environnement

## OPERATION ZERO PESTICIDE

Une campagne de sensibilisation à l'usage des pesticides par les villes et les villages a été lancée par l'agence de l'eau Rhin Meuse. Il s'agit d'un message d'incitation à ne plus utiliser aucun pesticide dans l'entretien des espaces verts.

Cet objectif est central dans la préservation de la biodiversité mais aussi des ressources en eau. On sait qu'une grande partie des produits répandus sur les sols se retrouvent ensuite dans les sous-sols et les eaux. 65% des rivières du bassin Rhin-Meuse contiennent du diuron non dégradé du à l'entretien des voiries (ce produit fortement toxique est désormais interdit en France depuis le 13 décembre 2008).

Cette campagne qui vise les villes, villages et collectivités informe et accompagne les communes vers des solutions alternatives dans la gestion de leurs espaces verts. De nombreuses communes se sont déjà engagées dans le bassin Rhin-Meuse dont par exemple proche de chez nous, Pagny-sur-Meuse. Nous sommes tous à titre collectif et individuel concernés par cette question et le travail commence dans nos jardins, dans nos villages. (voir lettre d'info au dos) .Des informations sont disponibles en Mairie.

## Zéro Pesticide dans les villes et les villages

Le Grenelle de l'environnement fixe une réduction de 50% des pesticides à l'horizon 2018

L'agence de l'eau Rhin-Meuse, dans le cadre de son 9ème programme d'intervention, a fait de cette thématique un enjeu majeur. **L'entretien des espaces verts et des voiries est un enjeu important pour la biodiversité et la préservation de la ressource en eau** . A ce titre, elle mobilise les collectivités et les accompagne dans leur démarche de suppression des pesticides par des aides incitatives accompagnées de conseils techniques

## Qu'est-ce qu'un pesticide ?

Les pesticides appelés produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques ont un unique objectif : tuer des organismes vivants considérés comme nuisibles (herbes, insectes...).

Les pesticides se définissent par leur action : ce sont des substances chimiques ayant pour but de détruire des organismes vivants et a minima d'agir sur les mécanismes du vivant.

Il en existe 3 types :

**les désherbants** : débroussaillants, défoliants (*appelés également herbicides*)

**les insecticides** : acaricides, raticides, anti-limaces (*molluscicide*)

**les fongicides** : contre les champignons pathogènes

Quelques chiffres

85 % des eaux souterraines contiennent des pesticides\*.

22 pesticides différents sont trouvés dans les eaux souterraines et 106 dans les rivières.

70% des rivières\* contiennent du glyphosate (Round'up), non dégradé.

65% des rivières contiennent du diuron (entretien des voiries) non dégradé.

## Supprimer les pesticides, c'est...

... préserver la santé des habitants . ... améliorer la qualité des eaux des rivières et des nappes . ... préserver la qualité de l'eau du robinet.

# Zéro Pesticide sur le domaine communal de Champneuville .....

Préserver notre environnement est un devoir de citoyen, et encore plus en tant que commune, il est de notre devoir de montrer l'exemple. Une démarche globale est à privilégier, le monde agricole doit poursuivre ses efforts et le jardinier amateur doit évoluer vers des pratiques de plus en plus écologiques. Dans un premier temps nous pouvons supprimer l'utilisation des pesticides dès maintenant (ou 2010) sur les terrains communaux ; demander à la CODECOM de ne plus en utiliser sur notre territoire lors des tontes, voir également à ce que les particuliers ne traitent plus les terrains communaux. Nous pourrions les remplacer par la binette ! mais aujourd'hui, des techniques alternatives de désherbage existent ... **désherbeurs thermiques** ..... à la disposition gratuite des habitants

L'agence de l'eau, la région Lorraine et la FREDON Lorraine (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) nous proposent plusieurs types de prestations pour nous aider à évoluer vers des pratiques



## Des gestes concrets

Pour qu'une opération "zéro pesticide" soit réussie, il ne s'agit pas de mettre en œuvre des actions ponctuelles et isolées mais de repenser l'intégration de la nature dans sa commune ; le tout pour la préservation de la qualité de l'eau.

Quelques conseils à appliquer avec l'arrivée du printemps :

### Zéro pesticide

Voici quelques conseils et idées qui peuvent être mis en œuvre facilement. Il s'agit de solutions préventives minimisant ensuite les interventions des équipes techniques.



Mettre en place des paillages ou des plantes couvre-sol au pied des arbres avec les résidus de la taille des arbres. En **occultant la lumière**, elles ne laisseront pas germer **les graines des**



**plantes spontanées présentes dans le sol.** Tolérer la végétation spontanée sur les espaces pavés. Aucune herbe n'est mauvaise. Sur les voiries, balayer les dépôts de substrat dans les



caniveaux (balayage manuel ou mécanique). Choisir des variétés annuelles moins consommatrices en eau, adaptées au lieu d'implantation (zone d'ombrage...). Mener une réflexion sur les annuelles pour privilégier des espèces naturelles et faciles d'entretien avec un aspect plus champêtre.



Planter une prairie fleurie, c'est développer la biodiversité.